ART. 2 N° 1332 (Rect)

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 1332 (Rect)

présenté par

Mme Santiago, Mme Pic, Mme Rabault, Mme Thomin, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rouaux, M. Saulignac, Mme Untermaier, M. Vallaud et M. Vicot

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Compléter l'alinéa 7 par les deux phrases suivantes :

« La dissuasion nucléaire reste une composante essentielle de notre défense nationale. L'investissement continu et soutenu dans le renouvellement de notre dissuasion nucléaire permettra d'adapter les capacités à l'évolution des défenses adverses, de plus en plus performantes. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement déposé par le groupe Socialiste et apparentés vise à réaffirmer le rôle de la dissuasion nucléaire dans la défense de nos intérêts vitaux. Les investissements dans les ruptures technologiques du futur se feront également en partenariat avec les innovations dans le domaine de la dissuasion nucléaire. Le nombre d'acteurs dotés de l'arme nucléaire est plus élevé aujourd'hui (neuf) qu'à la fin de la guerre froide (six), ce qui oblige à ne pas prendre de retard sur les évolutions technologiques qui lui sont liées.